

pages 4-7

Plan de rénovation :
**171 millions d'€
d'investissements**

page 15

ASBL Faim du mois

pages 16-18

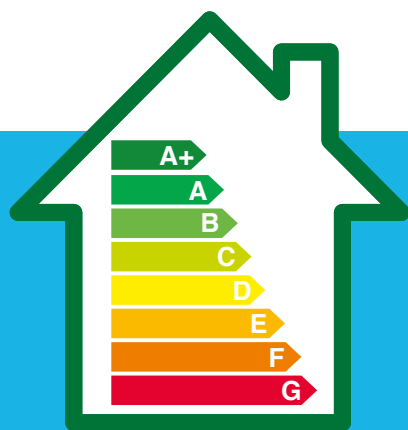
Récolte des revenus

page 24

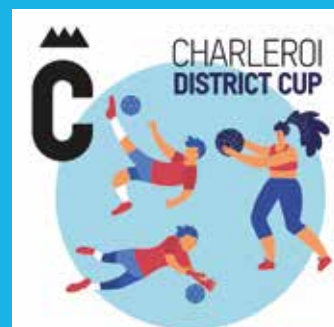
Êtes-vous
bien assurés ?

UN ÉTÉ DANS VOS QUARTIERS





4-7 Plan de rénovation 2020-2025 :
La Sambrienne améliore
5.548 logements



12 Charleroi District Cup :
le retour des tournois
de mini-foot dans les quartiers

actualités

- 4-7 Plan de rénovation 2020-2025 :**
La Sambrienne améliore
5.548 logements
- 8** La Sambrienne introduit
sa demande de permis
unique pour le **5E ELEMENT**
- 9** La construction du quartier
« **Aux Parcs** » a démarré

j'anime mon quartier

- 10 Eté Solidaire :**
50 jeunes travailleront dans
les quartiers cet été
- 11** Les **Quartiers Libres**
de l'EDEN
- 12 Charleroi District Cup :**
le retour des tournois
de mini-foot dans les quartiers
- 13** Du **cinéma**
pour la jeunesse dans
les quartiers
- 14-15 La Faim du Mois :**
Une ASBL en pleine expansion
- 30** Voici vos représentants
au sein du CCLP
- 31** L'Espace citoyen de Gosselies

je gère mon dossier

- 16-18 Calcul de votre loyer**
au 1^{er} janvier 2022
- 19 De moins en moins
d'impayés** à La Sambrienne
- 24** Êtes-vous bien assuré?

je gère mon logement

- 20-21** Vous occupez un logement
de La Sambrienne et
vous souhaitez y apporter
quelques aménagements
Comment procéder ?
- 22** Prévention **contre les rats**
- 23** **Comment gérer** une canicule ?

je veux louer

- 24** **Les logements à louer**

je veux acheter

- 26-27** La Sambrienne actualise son
plan d'accès à la propriété
- 28** **Les biens à acheter**

mon quartier plus propre

- 32-33** **Du nouveau à la Cité Parc**
- 34-35** **Calendriers des collectes**

Comité de rédaction:

C. Warzée, C. Cajot, C. Quairiaux, D. Conte,
F. Corman, L. Bael, M. Remacle, N. Segers,
R. Troiano, C. César

Éditeur responsable:

Fadel Azzouzi, Directeur Gérant
Rue Trieu Kaisin, 70 – 6061 Montignies-sur-
Sambre

Graphisme et impression:

Bietlot imprimerie

Photos:

Pixabay – Adobe Stock – La Sambrienne



Et si on préparait l'été ?

Cher.e.s locataires,

Il y a un an, on nourrissait tous des espoirs de voir cette pandémie se finir le plus rapidement possible et avouons-le, nous pensions pouvoir en être quitte pour l'été 2020.

Mais l'histoire ne s'est pas écrite comme nous le voulions et tant bien que mal, nous avons continué à investir dans nos quartiers, que ce soit tant au niveau de la propreté que de la rénovation ou encore avec l'opération Eté solidaire où, grâce à la collaboration avec la Ville de Charleroi, plusieurs jeunes (en job étudiant) ont amélioré l'environnement ou créé des espaces communautaires.

L'année dernière, nous avons également innové en accueillant un festival urbain dans différents quartiers et ce, grâce à l'initiative du Centre culturel de l'Eden Charleroi.

En échangeant avec vous durant ces événements, nous avons pris conscience de la nécessité de proposer des activités dans votre quartier, proche de chez vous.

Et cette année, avec le concours de différents partenaires, nous vous préparons un été des plus festifs.

En collaboration avec différents services de la Ville de Charleroi, nous pourrons vous proposer du **cinéma** avec différentes séances en plein air, du **sport** avec l'organisation d'un véritable tournoi de foot « **District Cup** » comptant 5 événements dont 3 dans les quartiers de La Sambrienne.

Il y aura également de la **culture** avec le festival « **Quartiers Libres** », qui est une organisation du Centre culturel de l'Eden de Charleroi. L'Espace citoyen de Gosselies investira le quartier Hubinon en proposant différentes animations. Ce ne sont là que quelques exemples des événements qui auront lieu près de chez vous.

Bien entendu, l'ensemble des mesures sanitaires sera d'application et sera respecté.

En parallèle, dans les prochaines semaines, nous débuterons le plan de rénovation mais également le plan de sécurisation et d'embellissement des quartiers.

Bref, vous l'aurez compris l'été sera riche en projets mais également en événements.

Protégez-vous du soleil... mais également du Covid.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été 2021 !

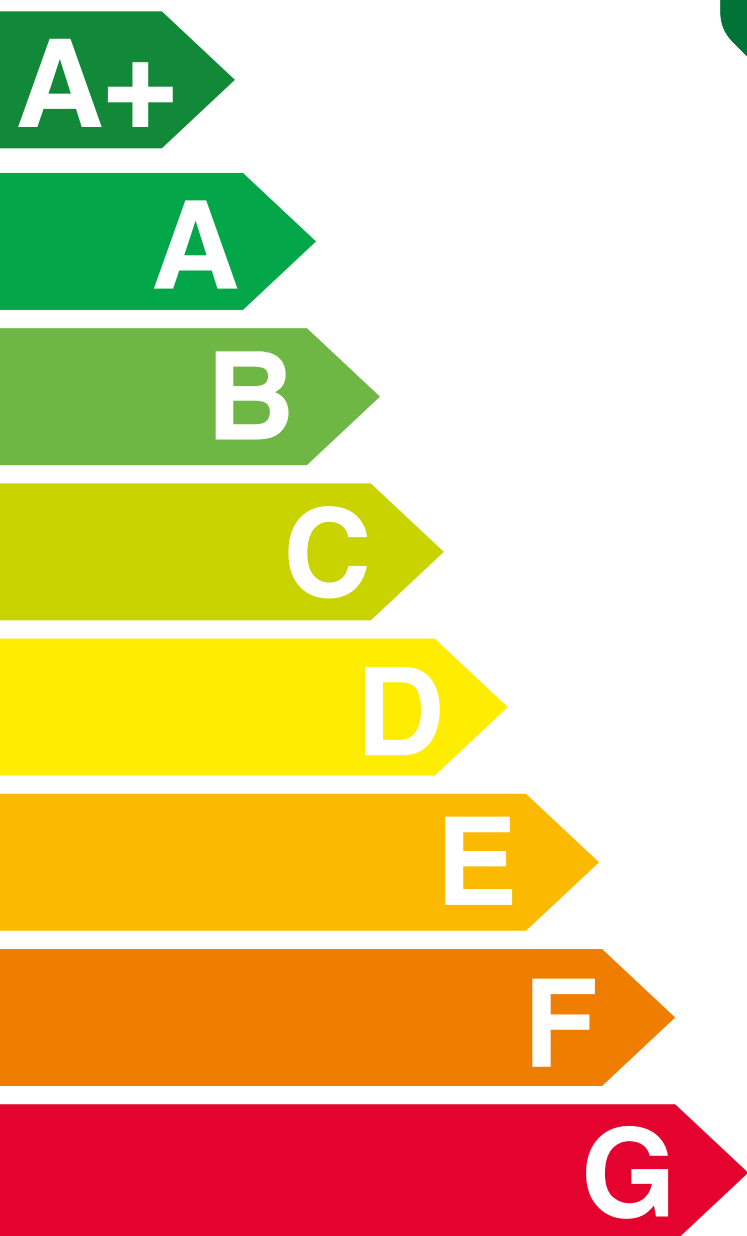
Maxime Felon
Président

Plan de rénovation

2020-2025 :

La Sambrienne
améliore

5.548 logements



171 €
millions
Budget global

2.836



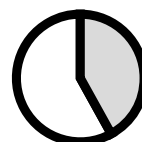
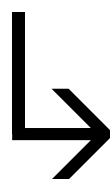
Plan
de rénovation

2.712



Plan
d'embellissement

5.548 logements améliorés



58% du parc

Le plan de rénovation et d'embellissement 2020-2025 de La Sambrienne vient d'être approuvé par le Conseil d'Administration de La Sambrienne, la tutelle wallonne et le Ministre du Logement. Au total 2.836 logements seront entièrement rénovés.

C'est, depuis la création de La Sambrienne, le plan de rénovation et le financement le plus important jamais reçu. 60% du parc de logements publics de notre société sera amélioré et 2.836 familles verront leur logement rénové et leur facture d'énergie considérablement baisser. « *C'est le dossier le plus ambitieux de notre société* », commente Fadel Azzouzi, le Directeur Gérant de La Sambrienne. « *La Wallonie a entendu l'appel du secteur du logement public et accorde aujourd'hui une subvention importante à La Sambrienne qui modifiera radicalement*

le visage du logement public à Charleroi et Gerpinnes ».

Les travaux de 170 millions € sont financés par subside et sur fonds propres à hauteur respectivement de 100,5 et 70,5 millions €.

Conformément aux impératifs régionaux et étudié de manière intégrée au plan de construction, déconstruction et d'accès à la propriété, le plan de rénovation et d'embellissement 2020-2025 améliorera deux objectifs majeurs du contrat d'objectifs 2020-2025 de La Sambrienne :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et la mise en conformité, salubrité de 2.836 logements, maisons ou appartements permettant d'une part, de réduire notre empreinte environnementale et d'autre part, d'assurer notre mission d'offrir à chacun un logement décent.
- L'amélioration du confort des habitants, avec des abords mieux adaptés et des espaces communs embellis et sécurisés, prioritairement pour les immeubles à appartements dit hauts (rez+8) et moyens (rez+4).

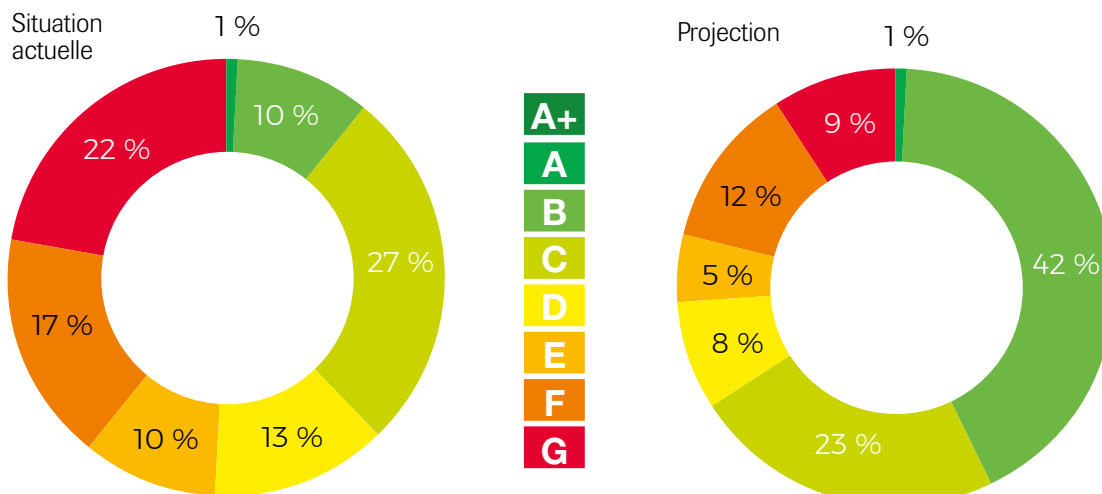
Une performance énergétique améliorée

« C'est un plan ambitieux que notre équipe élabore depuis juillet 2020. Dès l'annonce du plan par la tutelle, nos équipes ont étudié chaque site et programmé les interventions sur des délais très courts pour ce type de chantier. Ce plan mobilisera d'ailleurs toutes les forces vives de notre société pour plusieurs années, tout en menant nos projets déjà en cours... et en cherchant de nouveaux défis. »

Ces rénovations ont été pensées autour d'un axe environnemental, concentré sur les économies d'énergie. Il s'agit d'inverser la tendance actuelle : de 60% de nos logements aux indices PEB G, F, E, D actuellement, nous atteindrons 60% de logements performants aux indices A, B et C.

Un important travail de screening préalable au choix des projets a été

mené par La Sambrienne. Les travaux porteront principalement sur l'isolation des bâtiments et sur les systèmes de chauffage et aération, permettant, avec la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés et l'économie des énergies fossiles nécessaires, une production réduite de CO2.



Un plus grand confort pour les habitants

Parce que nos quartiers ne seraient rien sans les habitants qui les font vivre, votre bien-être a été une préoccupation majeure lors de l'élaboration de notre plan de rénovation et d'embellissement.

Il va de soi qu'un plan de cette ampleur ne se fera pas en un jour. Les travaux s'étaleront donc sur plusieurs années. Les premières commandes des travaux ont déjà été passées. Les premiers chantiers ont démarré. Et l'ensemble des commandes aura été passé avant le 31 décembre 2024.

La liste définitive des travaux est établie après le passage de l'architecte et dépend de chaque situation et notamment des travaux déjà réalisés précédemment.

- Amélioration de la performance énergétique et mise en conformité, salubrité des logements. Exemples de travaux prévus :
 - isolation des murs et de la toiture
 - remplacement des menuiseries extérieures

- placement de systèmes de ventilation
- remplacements des équipements de chauffage
- Embellissement et sécurisation des espaces communs des immeubles. Exemples de travaux prévus :
 - remplacement de porte d'entrées ou de système de gestion des accès
 - remplacement des boîtes aux lettres
 - remplacement des systèmes de parlophonie
 - placement de caméras (pour les immeubles hauts)
 - remise en peinture des espaces intérieurs communs (sur un planning 2020-2030)
 - placement des équipements d'évacuation des déchets (en collaboration avec l'intercommunale de gestion des déchets TIBI).



Avenue CECA à Marcinelle



Un accompagnement social renforcé

En tant qu'habitants, vous êtes des acteurs à part entière des travaux de rénovation prévus par La Sambrienne.

Pour limiter les nuisances liées aux travaux, mais aussi vous accompagner et vous informer au mieux, nous veillons à garantir votre participation pour assurer la cohérence et le sens des rénovations prévues.

Trois étapes importantes structurent l'accompagnement social mis en place :

- Avant le démarrage du chantier, chaque locataire est informé individuellement des travaux et de leur déroulement.
- Pendant les travaux, une cellule d'accompagnement pluri-disciplinaire est mise en place pour vous permettre de répondre à toutes vos questions.
- Après les travaux, des explications sont données autour de l'utilisation des nouveaux équipements comme la ventilation et le chauffage pour assurer un bon usage de ceux-ci.

Liste logements concernés

Les projets seront regroupés par localité et par typologie de logement pour raccourcir les délais et garantir de meilleurs prix.

Sites	nombre de logements
MARCINELLE BERCEAU	125
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE SELESTAT	120
MARCINELLE CECA	119
MARCINELLE CHILI	81
MARCINELLE BELLE VUE	49
MARCHIENNE-AU-PONT TENRET	48
MARCINELLE RY OURSEL	18
MARCINELLE ALLEE ABC	128
ACOSZ POULEUR	79
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE LEFEVRE	72
MARCINELLE EMPAIN	60
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE FOLLONICA	80
MARCHIENNE-AU-PONT EUROPE	40
JUMET VERRERIE	49
MARCHIENNE-DOCHERIE EGALITE	140
MONCEAU-SUR-SAMBRE GRAND TRIEUX	106
COUILLET FIESTAUX	135
GOUTROUX	95
COUILLET THONE	64
MARCINELLE RENARD	54
DAMPREMY MORET	53
ROUX LACHE A	38
GILLY VERRERIE	19
ROUX LACHE M	234
MARCHIENNE-AU-PONT SPIGNAT M	132
CHARLEROI NORD	127
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE EUROPE	96
MONT-SUR-MARCHIENNE AMI	88
MARCHIENNE-AU-PONT SPIGNAT A	80
MONT-SUR-MARCHIENNE RENCHON	79
GOSSELIES SPINOIS	68
MARCINELLE WAUTERS	64
ACOSZ RAGUETTE	30
MONT-SUR-MARCHIENNE EUROPE	34

**Pour obtenir ce plan plus en détail,
rendez-vous sur notre site internet.**

**Vous y trouverez une carte interactive où vous
découvrirez l'ensemble des quartiers concernés :**

www.lasambrienne.be/planderenovation

La Sambrienne introduit sa demande de permis unique pour le 5E ELEMENT

La Sambrienne a introduit la demande de permis unique pour son projet de construction « 5E ELEMENT ». Il s'agit d'une étape importante dans ce projet de construction de logements et de bureaux.

149 logements, 7000 m² de bureaux, sur un site de 2 ha 22 ca, pour un budget de 44,6 millions d'euros. Les chiffres du projet 5E ELEMENT peuvent faire tourner la tête. Mais l'équipe de La Sambrienne ne perd pas ses objectifs de vue pour autant. En effet, la demande de permis unique vient d'être introduite auprès des services de la Ville de Charleroi et permettra, nous l'espérons, de respecter le planning suivant : début des travaux en 2022, fin des travaux en 2025.

Dès la réception du permis unique, le projet pourra donc continuer... et avoir un impact certain sur Charleroi-Métropole.

Outre le rassemblement du personnel de La Sambrienne sur un seul et unique site d'exploitation, il participera en effet à la revitalisation en cours de la ville haute, entre la cité des métiers, le nouveau campus universitaire et le Grand Palais.

« Ce projet tant attendu vient compléter le maillage des espaces publics en cours de réaménagement. Sa programmation s'articule avec Charleroi DC et viendra donner vie de manière qualitative à tout un quartier du centre-ville ». se réjouit Paul Magnette, bourgmestre de Charleroi.

Le projet mobilise d'ailleurs La Sambrienne et ses partenaires privilégiés : il s'agit d'une collaboration entre la Ville de Charleroi (foncier),

La Sambrienne (immobilier), la Wallonie (financement) et l'association temporaire d'auteurs de projets LAN / BLOW / BASE / PIRNAY / POLYTECH (expertise technique). L'Agence Immobilière Sociale (AIS) Charleroi Logement sera aussi présente sur place, y installant ses nouveaux bureaux.

En plus d'injecter 44,6 millions dans la relance économique, ce projet contribue aussi à la transition écologique de Charleroi et de son parc de logement, confirmant le rôle majeur de La Sambrienne en tant que modèle d'efficience dans ce domaine. Les 7.000 m² de bureaux seront construits aux normes NZEB (Nearly Zero Energy Building). Les 149 logements répondront eux aux normes passives ou basse énergie.

Enfin, le projet prévoit divers types de biens, amenant une mixité sociale sur le site où les étudiants côtoieront les locataires et les propriétaires :

- 30 logements étudiants à louer
- 55 logements sociaux à louer
- 1 logement de transit à louer
- 23 logements à loyer d'équilibre à louer
- 40 logements passifs destinés à la vente

« Ce quartier de demain, tant par sa mixité sociale exemplaire que par l'utilisation des dernières normes environnementales, démontre une fois de plus la capacité de La Sambrienne à innover. Notre société est une créatrice de quartier et de projets à haute valeur sociale ajoutée », conclut Maxime Felon, président du CA de La Sambrienne.

Ce permis d'urbanisme est l'aboutissement d'un intense travail multidisciplinaire réalisé en parfaite collaboration avec toutes les équipes concernées, la direction immobilière de La Sambrienne, les paysagistes, les ingénieurs des techniques spéciales, et les architectes LAN - BLOW. Le tout, essentiellement cette dernière année par le biais d'échanges digitaux au travers de visio-conférences transfrontalières, le challenge a été relevé, les délais respectés.

L'étape suivante sera vécue de manière plus discrète puisque le dossier a été transmis à l'administration pour un examen approfondi. Cette période sera mise à profit pour préparer le marché de construction à venir et inviter les équipes de La Sambrienne à réfléchir sur son futur mode d'organisation eu égard aux différents enjeux tant sociétaux qu'environnementaux des 30 prochaines années.

Vue globale du projet





La Sambrienne a démarré le chantier de construction du quartier « Aux Parcs », sur le site de l'ancienne Tour Apollo. Au total, 151 logements seront construits, entourés de verdure.

Déconstruit en 2015, le site Apollo était à l'étude depuis. Il fallait un successeur de qualité à ces logements, proposant des logements confortables, performants et accueillants... A l'opposé de la tour de 13 étages qui occupait les lieux.

Ce projet, c'est « Aux Parcs ». Un tout nouveau quartier imaginé par les architectes de l'association Momentanée « BOB 361 architectes/Neo-Ides/Bureau d'étude Lemaire/Genie Tec Belgium ». Il prévoit une construction en deux phases. La première phase du projet porte sur la construction de deux îlots : un bâtiment à l'angle du carrefour de la rue Motte et de la rue Wauters. (au total, 61 logements). En deuxième phase, on en construira 94 autres, pour arriver à un total de 155 logements sur le quartier.

Ce sera donc une vraie dédensification de l'habitat dans le quartier, pour un meilleur confort de vie. Les immeubles ne dépasseront pas 4 étages. Ils comprendront des logements entre 1 et 4 chambres. Parmi eux, des logements de transit et des logements adaptés aux PMR amèneront une vraie mixité sociale. Et pour encore plus de confort, les architectes ont prévu de laisser une place importante à la nature, avec la création de jardins privés et partagés, de pistes cyclables et une réelle réflexion sur le paysage du quartier.

La construction du quartier « Aux Parcs » a démarré

Lancement du chantier 18 mai 2021

Le projet :

- Conception : Association Momentanée « BOB 361 architectes/Neo-Ides/Bureau d'étude Lemaire/Genie Tec Belgium »
- Travaux : « DHERTE SA et DHERTE NAMUR SA »
- Budget et financements :
 - Phase 1 : 15.074.000€ tous frais compris
 - Subsidés : 4.784.000€ – 32%
 - Fonds propres via avance SWL : 10.290.000€ – 68%
 - Phase 2 : 17.966.657€ tous frais compris (estimation)
 - Fonds propres via avance SWL : 3.200.000€
 - Reste à financer : 14.766.657€
 - TOTAL : 33.040.657€

Calendrier :

- 2013 : Décision de déconstruction du site Apollo
- 2015 : ■ Déconstruction du quartier Apollo
 - Recherche d'alternatives de reconstruction
 - Jury d'architectes avec prise en considération des aspects durables, urbanistiques, d'entretien, d'économie d'énergie, ...
- 05/2021 : Démarrage du chantier de construction, phase 1
- 07/2021 : Demande de permis pour la construction, phase 2
- 03/2023 : Démarrage du chantier de construction, phase 2 (théorique)
- 05/2023 : Clôture du chantier de construction, phase 1 (théorique)

Été Solidaire : 50 jeunes travailleront dans les quartiers cet été



Offrir un contrat d'étudiants à des jeunes carolos, tout en améliorant le confort dans les quartiers et le bien-être des habitants : c'est le double avantage du projet Été Solidaire.

Mené par la Ville de Charleroi et La Sambrienne, il est subsidié par la Wallonie. Cette année, Charleroi renforce le projet et engagera 50 jeunes.

Depuis 1994, des dizaines de jeunes carolos ont pu décrocher leur premier job étudiant, directement au service de la communauté, grâce au projet « Été Solidaire, je participe ». La Ville de Charleroi et La Sambrienne collaborent en effet autour du projet depuis sa création.

La Ville est porteuse du projet et chargée du recrutement et de l'engagement des jeunes sous contrat étudiant. La Sambrienne fournit quant à elle le terrain, le matériel et l'encadrement technique. Et chaque année, grâce à la motivation des jeunes, de belles réalisations ont lieu dans les quartiers de logements publics : réfection d'un espace

de jeux, embellissement d'espaces communs, création de jardins partagés, opération propreté, ...

Cette année encore, l'opération aura donc lieu à Charleroi. Et elle sera même renforcée, en engageant 50 jeunes, contre 30 en 2020. Six projets devraient ainsi être menés à Charleroi, dont cinq dans un quartier de La Sambrienne.

- A Marcinelle, au cœur de la Cité Parc, la Régie de Quartier et l'ASBL Formidable encadreront les jeunes pour créer une aire de jeux non normés. Ces structures naturelles offriront des activités aux enfants du quartier. Le tout intégré dans le projet paysager mené sur le site avec le soutien de nos partenaires de la Nature en Ville, de Charleroi Nature et l'ASBL Adalia.
- A Jumet, le Service d'Activités Citoyennes de la Régie de Quartier travaillera avec les jeunes de l'Allée Verte. Le projet, imaginé par les jeunes visera à installer un terrain de football sur un lieu déjà utilisé régulièrement. Ce projet recevra le soutien de l'équipe des Sports de la Ville de Charleroi.
- Les jeunes de Charleroi-Nord travailleront eux aussi dans le domaine du sport : avec le soutien de la Régie des Quartiers, ils rénoveront en effet un terrain de basket qui a besoin d'un coup de

frais. Ils s'investiront aussi dans la vie du quartier avec, entre autres, une opération propreté.

- Du côté de Gilly, l'AMO Point Jaune travaille avec les jeunes du Rambulant depuis plusieurs années. Ce partenaire a donc sollicité leur avis pour imaginer un projet au bénéfice de tout le quartier. Ce sera donc une aire de jeux non normés qui sera installée au pied de l'immeuble, permettant aux plus petits de se défouler en toute sécurité.
- Enfin, ce projet permettra aussi de découvrir de nouveaux partenaires, comme la Maison des Jeunes de Roux. Dans la Cité de la Lâche, les jeunes encadrés par la MJ réaliseront une fresque et travailleront à l'embellissement du quartier. De quoi tisser des liens solides avec le quartier.

Pendant tous ces projets, nos équipes accompagneront les jeunes, leur apporteront les techniques et le matériel nécessaires à la réalisation de leurs projets. De quoi leur fournir une réelle expérience de travail.

Les six projets sélectionnés auront lieu au mois d'août. Rendez-vous dans notre prochaine numéro pour en découvrir les réalisations.



Les Quartiers Libres de l'EDEN



Du rire en famille et de l'évasion en bas de chez soi, des spectacles pour petits et grands et des projections avec ses voisins ! ? C'est le programme de *Quartiers Libres*, les festivités joyeuses et culturelles qui vous seront proposées tout cet été par la Ville de Charleroi, La Sambrienne et l'Eden. Quatre longs week-ends pour (re)découvrir les parcs et quartiers, pour s'y faire de beaux souvenirs et se retrouver après des mois de confinement.

L'été est bientôt de retour et avec lui l'envie de sortir, de se distraire et de passer du bon temps en famille, entre amis, avec ses voisins. Alors qu'il reste compliqué de voyager, pourquoi ne pas passer de petites vacances en bas de chez vous ? C'est en tout cas ce que vous proposent la Ville de Charleroi, La Sambrienne et l'Eden au travers de Quartiers Libres, 4 longs week-ends de festivités pour tout le monde, aux 4 coins de Charleroi.

Mais pourquoi « Quartiers libres » ? Parce que l'expression renvoie à un sentiment de liberté retrouvée. Une sensation particulièrement importante après des mois de confinement. Ces festivités joyeuses et citoyennes, entièrement gratuites, dureront 4 x 4 jours et seront à destination de tout un chacun. Vous y retrouverez une quantité d'activités pour passer un bon moment en bas de chez vous, avec vos proches, vos amis et vos voisins : animations, spectacles, acrobaties mais aussi courses de caisses à savon, musique, jeux pour les plus petits ou encore initiations à différents sports.

Cet été, pas besoin de voyager pour se changer les idées !



INFOS PRATIQUES

Gratuit - Public familial
Horaire précis :

www.eden-charleroi.be

- 1 au 4 juillet Parc Bivort à Jumet
- 8 au 11 juillet Cité Yernaux à Montignies-sur-Sambre
- 19 au 22 août Cité Parc à Marcinelle
- 26 au 29 août Parc Nelson Mandela à Monceau-sur-Sambre



Charleroi District Cup : le retour des tournois de mini-foot dans les quartiers

Les anciens les ont connus au début des années 2000 et, ils sont de retour : les tournois de mini-foot dans les quartiers reprennent vie à Charleroi. La District Cup s'étalera, dans les cinq districts de Charleroi, du 14 juillet au 11 août. Et en apothéose, la grande finale se jouera sur les terrains de Garrincha (toit du Décathlon de Dampremy), le 28 août prochain. Le tournoi s'accompagnera d'une série d'activités comme les châteaux gonflables, les animations vélo, pana soccer, les jeux anciens et en bois, etc. Et le tout sera entièrement gratuit.

L'échevin des Sports et de la Jeunesse a fait du sport pour tous et de la redynamisation des quartiers par le sport un de ses objectifs majeurs de la mandature. Cela passe par une série d'activités gratuites et à destination de tous, dans les cinq districts.

Les espaces multisport sont un outil formidable pour attirer et animer les jeunes dans les quartiers. A Charleroi, ils sont principalement situés dans les quartiers de logements sociaux publics de La Sambrienne. Le partenariat entre la Ville, via le Département des Sports et la Cellule d'intégration par le Sport,

et La Sambrienne, ainsi que toute une série d'acteurs locaux et du secteur de la jeunesse, permettra de toucher un maximum d'enfants, adolescents et jeunes adultes de notre ville.

Concrètement, le tournoi sera divisé en deux catégories ouvertes à tout.e.s : les 12-15 ans et les 16-21 ans. Il y aura une phase éliminatoire par district (voir les infos dans l'encadré), les deux vainqueurs de district de chaque catégorie iront représenter leur district et leur quartier, sur les terrains de Garrincha, le 28 août, lors de la grande finale. Chaque participant recevra un pack offert par la Ville de Charleroi.

Les autres catégories d'âge auront aussi de quoi s'amuser avec les activités annexes, déjà citées ci-dessus. Il y en aura donc pour tout le monde.

Ce tournoi et toutes les activités qu'il entraîne avec lui permettront de redonner de la vie dans les quartiers, après de longs mois d'inactivité liés à la pandémie de la covid-19. Plus globalement, ces activités participent à plus d'égalité dans l'accès au sport pour tous, étant entièrement gratuites.

EN PRATIQUE

Tournoi de mini-foot « District Cup »

L'inscription gratuite est ouverte aux filles et garçons de 12 à 21 ans, selon deux catégories : 12-15 ans et 16-21 ans. Il n'y a pas d'inscription pour les autres activités.

Les équipes devront être composées de maximum 8 joueurs (matches 5 contre 5) et seront inscrites par le responsable d'équipe soit via l'e-mail districtcup@charleroi.be, par téléphone au 0495/910.154. Une page Facebook a été également créée.

Les joueurs ne peuvent jouer que dans un seul district.

Les dates :

14/07 **District Sud : Marcinelle**, Cité Parc, rue André Renard

21/07 **District Centre : Lodelinsart**, rue des Ponts

28/07 **District Nord : Lodelinsart**, parc Gobbe, rue de Ransart

07/08 **District Est : Gilly**, Cité Rambulant, rue Brasserie Gillieaux

11/08 **District Ouest : Marchienne**, Cité Matadi, rue des Carrières

28/08 **Finale à Garrincha, Dampremy**, chaussée de Bruxelles, 100



14/7 MARCINELLE 21/7 LODELINSART
28/7 LODELINSART 7/8 GILLY 11/8 MARCHIENNE
28/8 GRANDE FINALE @ GARRINCHA DAMPREMY

TOURNOIS DE MINI-FOOT (DE 12 À 21 ANS)
+ DES ANIMATIONS ET JEUX GRATUITS POUR TOUS !
DANS LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES



INFOS / INSCRIPTION GRATUITE : [DISTRICTCUP@CHARLEROI.BE](mailto:districtcup@charleroi.be)
0495/910.154

Du **cinéma** pour la jeunesse dans les quartiers

C'est en puisant dans les souvenirs et fort des expériences passées des Carolos que l'échevin des Sports, de la Jeunesse, et des infrastructures sportives a eu l'envie de mettre sur pied des séances de cinéma gratuites et en plein air, dans différents quartiers au sein de nos cinq districts, cet été.

Il y a quelques années, les habitants de quartiers tels que Marchienne Matadi ont pu bénéficier d'activités comme celle-ci. Et cela fait partie des souvenirs impérissables qui ont marqué de jeunes citoyens. La jeunesse d'un quartier, ensemble devant un film, participant à la même activité, peu importe son origine, sa classe sociale, ses convictions philosophiques, etc., c'est un projet rassembleur au cours duquel les différences laissent la place au vivre ensemble. C'est grâce à des projets de cette nature que des quartiers entiers ont appris à vivre plus en harmonie. C'est ce qui a permis aux citoyens de comprendre qu'ils ont plus de choses en commun entre eux que de différences.

Un film, mais pas que...

En ce qui concerne l'organisation de ces séances, elle se fera en partenariat avec la ville et des partenaires locaux qui ont l'habitude de travailler directement au sein des quartiers. C'est pourquoi la ville de Charleroi a directement pensé à La Sambrienne comme partenaire privilégié. Leur expérience de terrain, leur apport humain et logistique est indispensable au bon déroulement d'une telle activité.

La Sambrienne ne sera pas l'unique partenaire de ces séances, une série de Maisons de Jeunes, de Mouvements de Jeunesse, d'AMO, et d'acteurs du secteur se mobiliseront pour offrir tout un panel d'activités de qualité en marge des projections. Ils en profiteront également pour se faire connaître des jeunes sur place, pour montrer à ces derniers qu'ils peuvent bénéficier d'une multitude d'activités et de services tout au long de l'année, partout à Charleroi.

Rendez-vous à partir de 18h, le 1/07 à Jumez Hamendes (rue Deterville) pour *Le Prince oublié* ; le 6/07, sur la Plaine Fernand Hoytat (Montignies-sur-Sambre) pour *Docteur* ; le 8/07, à la Cité Matadi (Marchienne-au-Pont) pour *Fourmi*, le 19/08, au Parc Lambert (Charleroi Nord) pour *Nous trois ou rien* ; et le 26/08, à la Cité Parc (Marcinelle) pour *Jusqu'ici tout va bien*.



**Envie d'une formation
dynamique, polyvalente
et citoyenne ?**

AGENT POLYVALENT DANS LE BÂTIMENT
ET GESTION DES ESPACES VERTS

AGENT D'ENTRETIEN
DES SURFACES

**La Régie des Quartiers de Charleroi propose deux
nouvelles formations de découverte métiers et
d'acquisition des compétences de base :**

- Agent polyvalent dans le bâtiment et la gestion des espaces verts
- Agent d'entretien des surfaces

Seules conditions d'accès : avoir 18 ans, être inscrit comme demandeur d'emploi, passer une visite médicale (gratuite) et avoir une bonne dose de motivation.

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :

Sylvie Lambinon, tél : 071/70.28.30
Email : rdqchl.direction@gmail.com
Avenue du Chili, 18 - 6001 Marcinelle



Éditeur responsable : asbl « Régie des Quartiers de Charleroi »



L'asbl Régie des Quartiers de Charleroi - avec le soutien du Fonds du Logement, du Fonds Social Européen, du Forem, de la Région Wallonne, de la Ville de Charleroi, du CPAS de Charleroi

www.mmp.be © mediahuis - Fotolia

La Faim du Mois :

En un an, l'ASBL La Faim du Mois a distribué plus de 30.000 repas à destination des personnes aux moyens financiers réduits. Une réussite qui nourrit quelques projets ambitieux offrant de belles perspectives.



Une ASBL en pleine expansion

A Charleroi, Rue Ferrer, le mercredi et le samedi de 16h à 18h, une grande file fait face, devant les bâtiments de la Faim du Mois. D'un ordre discipliné et dans la bonne humeur, une centaine de personnes patientent pour recevoir un repas et un colis alimentaire. En moyenne sur la semaine, ce sont 500 repas qui sont vendus, à des prix très bas.

Une fois rentré dans les locaux loués par La Sambrienne, on découvre une vraie mine d'or !

Du riz, du lait, du sucre, du pain, tout cela en grande quantité, sont destinés aux demandeurs. Et ce, sans compter la pièce arrière du bâtiment où bouteilles d'huiles d'olives, pâtes à tartiner, stock de pâtes sont distribués lors d'occasions spéciales.

Pendant la distribution, une petite dizaine de bénévoles s'attellent à la tâche, le tout dans une organisation efficace.



voulions les aider. Puis, il y a eu la crise sanitaire. La distribution des repas et des colis alimentaires pour les personnes plus démunies a coulé de source ».

Les aides pour contribuer à une réussite de l'ASBL viennent d'un large réseau. D'abord, les restos solidaires et la banque alimentaire de Charleroi participent à l'initiative. Ce sont aussi la population et les bénévoles qui soutiennent avec des donations alimentaires.

Un an après, l'heure est au bilan : plus de 30.000 repas ont été en tout distribués. Une vraie réussite et un bonheur pour l'ASBL. « Lorsque l'on voit cette réussite, nous avons envie de donner encore plus ».

L'ASBL SE DIVERSIFIE

Hicham souhaite diversifier « La Faim du mois » et amener encore plus d'aides via d'autres actions caritatives.

« Nous avons pendant plusieurs mois reçu et stocké énormément de vêtements et de chaussures. Le gros avantage, c'est que nous recevons des vêtements de premières mains, parfois même avec l'étiquette ! Ce sont en plus des produits de qualité. A la fin du mois, nous allons organiser une grande donnerie. Des opérations cadeaux ont lieu lors des grandes fêtes, les enfants reçoivent en cadeau une BD et des jouets.

Une douche à disposition des sans abri vient d'être construite. « Nous aurons des calendriers. Il suffira de s'inscrire lors d'un créneau horaire établi et la personne pourra se laver en toute intimité ». Hicham explique que ce n'est pas tout.

« Non seulement il y aura le moyen de se doucher, mais nous mettrons en place un bac à linge ! Les personnes sans logement pourront ainsi nous déposer leurs vêtements et les récupérer propres et séchés ».

UN PROJET AMBITIEUX

Enfin, en collaboration avec La Sambrienne, un projet est doucement en train de naître. « Nous louons deux terrains d'agriculture à Goutroux et à Ransart. Dans l'optique de les cultiver et d'en faire notre propre culture à long terme, nous voulons faire participer les gens ! Je sais que les habitués qui prennent leur repas chez nous sont preneurs pour la collaboration, ils ne demandent que ça ». L'objectif final est que la moitié de la culture revienne directement aux participants et l'autre pour la création d'une épicerie sociale.

« Si ce projet est une réussite, l'idée sera de louer d'autres terrains et de profiter en grande partie de notre propre culture ».

Des initiatives caritatives et humanitaires honorables qui méritent d'être mises en lumière et qui rendent le monde meilleur.



LA NAISSANCE DE L'ASBL

Parmi eux, on a rencontré Hicham, le leader de cette ASBL. « L'idée m'est venue en 2015. Nous avons remarqué que nous avions un public assez âgé, qui exprimait une grosse solitude. Alors, nous



Calcul de votre loyer au 1^{er} janvier 2022

Comme chaque année, La Sambrienne va vous solliciter à partir de ce 1^{er} juillet afin de mettre à jour votre dossier pour le calcul du nouveau loyer au 1^{er} janvier 2022.

Les outils de communication mis en place l'année passée afin de vous aider au maximum dans ces démarches administratives restent disponibles. Nous vous invitons à les utiliser afin de nous transmettre vos documents :

- Le système d'enveloppes pré-affranchies. Cette année, des

enveloppes supplémentaires accompagneront également les rappels envoyés dans le cas où votre dossier ne serait pas complet.

- Le transfert de vos documents à partir de l'espace locataire sur notre site internet www.lasambrienne.be où un module d'accompagnement en ligne répond à vos questions et vous aide lors du chargement des documents.
- L'envoi de vos documents par e-mail à location@lasambrienne.be ou par

courrier à rue Trieu Kaisin, 70 à 6061 Montignies-sur-Sambre.

- Par rendez-vous en nos bureaux : vu le contexte sanitaire, cette possibilité n'est pas recommandée. Dans tous les cas, elle est accordée en priorité aux locataires âgés de 65 ans ou plus ou souffrant d'un handicap.

Nous vous remercions d'avance et vous invitons à prendre connaissance ci-dessous des informations vous concernant en fonction de votre type de location :

Pour les logements sociaux

La réglementation applicable au calcul du loyer pour un logement social implique la prise en compte de deux composantes : la composante liée aux « Revenus » et celle liée au « Logement ».

La composante liée au « Logement » est déterminée par La Sambrienne, en application des règles édictées par la réglementation. Elle ne nécessite aucune intervention de la part du locataire.

La composante liée aux « Revenus » dépend des revenus des membres de votre ménage. Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.

Quels documents nous renvoyer ?

Revenus actuels du ménage

Si CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Si sans emploi (allocation de chômage)	Attestation avec taux journalier + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2021
Si maladie – invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2021
Si allocation de handicap	3 derniers extraits de compte
Si revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Si pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Si revenus issus d'une activité d'indépendant	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Si revenus issus de contrat d'intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois

Situations relatives à la composition du ménage

Si enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
Si handicap	Attestation du SPF Sécurité Sociale si le handicap n'est pas reconnu à durée indéterminée

La Sambrienne se charge à présent de collecter à votre place les autres documents nécessaires :

- Les revenus de référence (avertissement-extrait de rôle revenus 2019, exercice d'imposition 2021) nous sont directement envoyés via l'accès informatisé aux sources de données authentiques.
- Les allocations familiales nous sont envoyées via l'accès informatisé aux sources de données authentiques. Il ne sera donc plus nécessaire d'interpeller votre organisme de paiement.
- La composition de ménage nous est également envoyée via l'accès informatisé aux sources de données authentiques. Il n'est donc plus nécessaire de nous l'envoyer, ni de vous présenter à la commune ou de nous remettre la procuration nous donnant droit de la solliciter à votre place.

⚠ Si votre composition de ménage change dans les mois qui suivent la remise de vos documents, il faudra nous en informer au plus vite afin que nous sollicitons une composition actualisée.

⚠ Dans la continuité de notre objectif de simplification administrative, il n'est plus nécessaire de nous fournir l'attestation concernant l'assurance incendie en même temps que votre dossier d'indexation du loyer. Comme locataire, vous devez cependant toujours continuer à souscrire une assurance incendie.

Quand nous envoyer vos documents ?

Un premier courrier, contenant une enveloppe pré-affranchie, va être adressé à chaque locataire suivant une planification conçue en fonction de la localisation du logement. Le locataire communiquera, en réponse à ce courrier, les documents qui lui sont réclamés, dans les délais indiqués :

Localité	Date d'envoi du courrier	Date de réception des documents souhaitée
Charleroi	28/06/2021	12/07/2021
Couillet	26/07/2021	09/08/2021
Dampremy	12/07/2021	26/07/2021
Gerpennes	23/08/2021	06/09/2021
Gilly	23/08/2021	06/09/2021
Gosselies	09/08/2021	23/08/2021
Goutroux	28/06/2021	12/07/2021
Jumet	09/08/2021	23/08/2021
Lodelinsart	09/08/2021	23/08/2021
Marchienne-au-Pont	28/06/2021	12/07/2021
Marcinelle	12/07/2021	26/07/2021
Monceau-sur-Sambre	26/07/2021	09/08/2021
Montignies-sur-Sambre	23/08/2021	06/09/2021
Montigny-le-Tilleul	23/08/2021	06/09/2021
Mont-sur-Marchienne	12/07/2021	26/07/2021
Ransart	23/08/2021	06/09/2021
Roux	09/08/2021	23/08/2021

Un rappel simple sera adressé à tous les locataires dont le dossier reste incomplet, dans le mois suivant la date de réception des documents souhaitée **accompagné d'une enveloppe pré-affranchie**. Les locataires dont le dossier sera complet, recevront un accusé de réception leur confirmant la bonne mise en ordre de leur dossier d'indexation. Enfin, un rappel recommandé sera envoyé aux locataires dont le dossier resterait toujours incomplet, en octobre 2021. Une fiche de calcul expliquant le montant du loyer à payer au 1^{er} janvier sera envoyée aux locataires au plus tard le 15 décembre 2021.

Évitez le loyer maximum

L'attention est attirée sur le fait que si le **dossier** du locataire est **incomplet**, le **loyer** peut être porté au montant **maximum**, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, dans l'éventualité où le locataire ne produit pas les documents sollicités, en 2021 pour le calcul au 1^{er} janvier 2022, et les remet, au courant de l'année 2022, la diminution de loyer qui en découlerait ne sera appliquée qu'à partir du premier jour du mois qui suit la production de ces documents (art. 29 AGW du 06 septembre 2007).

Exemple : si les documents sont communiqués le 10 janvier 2022, le loyer maximum est maintenu pour janvier 2022, et n'est revu à la baisse qu'à partir de février 2022.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007
modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012
et du 04 octobre 2012 – articles 28 à 35

Pour les logements moyens

Le loyer initial, calculé sur la base annuelle, est égal à 5 % du prix de revient du logement.

Ce loyer est adapté au 1^{er} janvier de chaque année : il est égal à 5% du coût du logement actualisé.

Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.

Quels documents nous renvoyer ?

Revenus actuels du ménage

Si revenus issus d'un contrat de travail	3 dernières fiches de salaires
Si revenus issus d'une activité d'indépendant	Dernier Avertissement Extrait de Rôle ou déclaration TVA
Si pension	3 derniers extraits de comptes reprenant le(s) montant(s) de pension perçu(s)
Si maladie – invalidité (Mutuelle)	Attestation avec taux journalier et pourcentage d'invalidité + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2021
Si allocation de handicap	3 derniers extraits de compte
Si revenus issus de contrat d'intérimaire	3 dernières fiches de salaires + historique complément chômage des 3 derniers mois
Si CPAS	Attestation stipulant le montant de l'indemnité actuelle délivrée par le CPAS
Si sans emploi (allocation de chômage)	Attestation avec taux journalier + historique depuis le 1 ^{er} janvier 2021

Situations relatives à la composition du ménage

Si enfant(s) en hébergement	Jugement ou convention notariée ou accord auprès d'un médiateur familial agréé
Si handicap	Attestation du SPF Sécurité Sociale si le handicap n'est pas reconnu à durée indéterminée

Quand nous envoyer vos documents ?

Chaque locataire recevra à partir du 01/09/2021, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires à nous remettre avant le 01/12/2021.

Cadre légal : Dispositions autonomes introduites par les Chapitres II et III de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 modifié par l'arrêté du 04 octobre 2012 – article 46 et art. 36 à 41 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007

Pour les logements à loyer d'équilibre

Le loyer de base est déterminé par comparaison avec la valeur locative d'un logement similaire dans la commune.

Le loyer est adapté chaque année à la date anniversaire du bail suivant la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{LOYER DE BASE X INDICE NOUVEAU}}{\text{INDICE DE BASE}}$$

Le loyer de base est celui mentionné dans le contrat de bail.

L'indice nouveau est celui du mois qui précède celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail. L'indice de base est celui du mois qui précède celui de la conclusion du bail.

Les documents à nous renvoyer dépendent de votre situation actuelle et celle des membres de votre ménage.

Quels documents nous renvoyer ?

Situations relatives à la composition du ménage

Si handicap – Invalidité	Attestation du SPF Sécurité Sociale – Attestation d'invalidité de la mutuelle si le handicap n'est pas reconnu à durée indéterminée
--------------------------	--

Quand nous envoyer vos documents ?

Chaque locataire recevra à partir du 01/09/2021, un premier courrier lui réclamant les documents nécessaires à nous remettre avant le 01/12/2021.

Cadre légal : Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par les arrêtés du Gouvernement Wallon du 19 juillet 2012 et du 04 octobre 2012 – articles 42 à 47

De moins en moins d'impayés à La Sambrienne

La Sambrienne dresse le bilan de ses efforts de prévention de l'impayé. Grâce au travail de toutes ses équipes, de moins en moins de ménages sont en retard de paiement. Retour sur ces efforts d'accompagnement au bénéfice de nos locataires les plus fragiles.

« Avant tout, il est capital de rappeler que l'objectif de La Sambrienne est TOUJOURS de pérenniser le locataire dans son logement. A chaque difficulté, on invite le locataire à prendre contact avec nos services afin de l'accompagner et de résoudre ensemble sa situation », explique-t-on à La Sambrienne. « Cette vision est d'ailleurs consacrée dans notre contrat d'Objectif et dans les priorités de l'accompagnement social définies par la Wallonie : lutte contre les impayés, pédagogie de l'habiter et aide au relogement ».

Une équipe spécialisée a donc la charge de cette mission capitale, composée d'une manager référente sociale et de six gestionnaires dont deux assistantes sociales et un conseiller social. Leur travail se divise en deux phases : une première phase de prévention et de recouvrement amiable suivie d'une deuxième phase plus formelle, dès l'envoi d'une mise en demeure.

« Dans toute cette procédure, un important travail de rappel et de suivi est mis en œuvre. Dès le premier impayé, même faible, et avec à chaque étape un suivi et des possibilités de régulariser la situation ». L'expulsion reste en effet le

dernier recours, celui que La Sambrienne tient absolument à éviter. « Entre le premier impayé et la décision de justice, 8 appels et opportunités d'apurer la dette sont données aux locataires. Et même après cette étape, on privilégie toujours le plan d'apurement à l'expulsion. Nous travaillons pour ça avec plusieurs partenaires conventionnés ».

Un travail transversal

En plus de tout ce travail de recouvrement, La Sambrienne a mis en place une politique transversale, impliquant chaque service de la société :

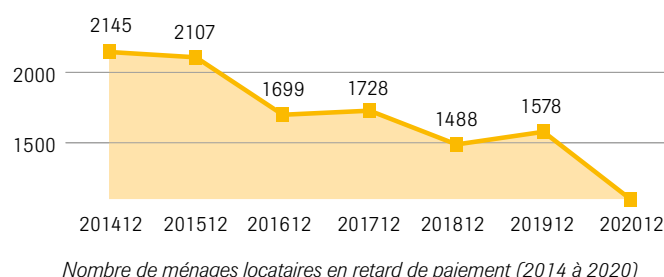
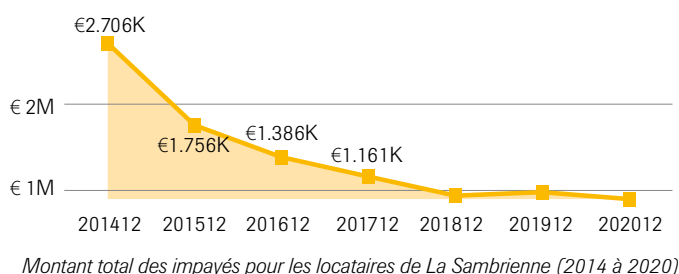
- **Le suivi strict de la procédure de récolte des revenus pour le calcul du loyer** : il s'agit ici d'éviter l'application d'un loyer dit « maximum » au locataire, lequel est souvent générateur d'un arriéré locatif important.
- **Mise en place de pré-visites avant EDL de sortie** : nous tenons à informer les locataires sur les postes et les montants qui pourraient leur être facturés lors de l'état des lieux de sortie s'ils laissent le logement dans l'état où il se trouve en vue de diminuer les frais à la sortie.
- **Partenariats avec le CPAS de Charleroi** : nos services échangent au mieux des informations sur la situation d'un locataire, en accord avec ce dernier, en vue, entre autres, d'introduire une demande d'aide sociale pour la prise en charge de l'arriéré locatif et ainsi optimiser les interventions du CPAS
- **Renforcement de la communication** : l'ensemble

des outils de communication de La Sambrienne a été pensé pour accompagner le ménage. Nous prévoyons la possibilité de paiement en ligne. Nous joignons le formulaire de domiciliation aux rappels courriers, ainsi qu'une fiche technique reprenant les différentes possibilités de paiement. Le magazine est aussi souvent utilisé pour appuyer ces points. Et, dès le premier impayé, nous envoyons des rappels SMS, avant que la situation ne s'aggrave.

Un bilan positif pour les locataires

La Sambrienne va donc plus loin que ce que la réglementation impose, afin d'accompagner au mieux ses locataires. Et ces efforts portent leurs fruits ! « Nous constatons une baisse constante du nombre de ménages en retard et des sommes dues. Au 31/12/2020, 1.294 ménages locataires présentaient un arriéré (15,10% des ménages en place). En décembre 2014, ils étaient plus de 2.100 ! » Et les sommes dues sont, elles aussi, réduites. Fin 2021, les locataires présentaient 782.000 euros de dettes cumulées, soit près de 2 millions d'euros de moins qu'en 2014 ! « C'est vraiment le résultat d'un travail acharné de toutes nos équipes, de leur volonté d'innover et d'aller plus loin que le simple recouvrement. La prévention fonctionne ! »

La Sambrienne entend pérenniser ses efforts, afin de continuer à réduire encore le poids des impayés sur ses locataires.



Vous occupez un logement de La Sambrienne et vous souhaitez y apporter quelques aménagements

Vous souhaitez apporter des modifications à votre logement ?

Ceci part souvent d'une bonne intention, il faut cependant savoir que tous les aménagements ne peuvent pas être autorisés par La Sambrienne et ce afin de respecter les normes urbanistiques en vigueur et ne pas modifier la disposition initiale du logement, ni modifier l'aspect extérieur et/ou architectural de votre habitation.

Quelle que soit la raison pour laquelle vous envisagez des travaux d'aménagement ou d'adaptation, une demande écrite et détaillée doit être envoyée soit via le site de La Sambrienne www.lasambrienne.be/modificationlogement ou par courrier postal au siège social, à l'attention de la Direction Immobilière, Administration Immobilière.

Petit rappel de l'article 13 sous lequel votre bail est soumis :

« Transformations faites par le locataire »

§1^{er}. Principes

Aucune transformation du logement ne peut être effectuée sans l'accord préalable et écrit par la société.

Toute transformation, même autorisée, doit être effectuée dans le respect des règles de l'art et dans le respect des lois et règlements (par exemple en matière d'urbanisme ou

de sécurité), et ceci sous la seule et entière responsabilité du locataire.

§2. Remise en état du logement

En cas de transformation autorisée par la société, le locataire peut, à la fin du bail, soit remettre le logement dans son état d'origine, soit abandonner à la société les transformations opérées, sans avoir droit à une indemnisation.

En cas de transformation effectuée sans l'accord préalable et écrit de la société, celle-ci peut, à tout moment, exiger que le locataire remette le logement dans son état d'origine, sans qu'il n'ait droit à une indemnisation ».

Dans le cas où La Sambrienne refuse :

nous attirons votre attention sur le fait que si vous ne respectez pas cette interdiction, les conséquences notamment en matière urbanistique seront sous votre entière responsabilité. La Sambrienne ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences et se réserve le droit de demander les dédommagements financiers pouvant en découler.

Dans le cas où La Sambrienne

marque son accord : un devis détaillé devra être remis et les travaux devront impérativement être réalisés par une entreprise agréée.

Diverses situations peuvent faire l'objet d'une demande d'aménagement et sont toutes analysées au cas par cas :

Comment procéder ?

1. Votre santé ne vous permet plus de profiter de votre logement correctement :

Il s'agit plus fréquemment de demandes d'adaptation des salles de bains ; remplacement de la baignoire par une douche, placement d'un siège de douche, aménagement des accès au logement et aux diverses pièces de vie pour y accéder en chaise roulante ou à l'aide d'un rollator, placement des barre d'appui, ...

Vous bénéficiez d'une intervention de l'AVIQ :

- Vous envoyez votre dossier complet, comprenant le rapport de votre ergothérapeute, les propositions d'adaptation, un devis détaillé, ... Toute information nous permettant de statuer sur les aménagements proposés, sans oublier l'annexe III émanant de l'AVIQ que La Sambrienne doit remplir afin que vous puissiez compléter votre dossier auprès de cet organisme.

Vous ne bénéficiez pas d'une intervention de l'AVIQ :

- Vous adressez un courrier reprenant les aménagements/adaptations que vous souhaiteriez réaliser, accompagné d'un devis d'une société agréée de votre choix. La Sambrienne n'interviendra pas financièrement mais analysera votre demande afin de s'assurer du respect des normes décrites ci-dessus.

Si toutefois, vous ne savez pas si vous entrez dans les conditions pour bénéficier d'une intervention de l'AVIQ, vous pouvez les contacter au numéro gratuit 0800 16061.

2. Les demandes d'aménagements diverses intérieurs / extérieurs :

Bon nombre de locataires ont pour souhait d'embellir leur habitation, d'y apporter des aménagements qui améliorent leur confort, de s'approprier leur logement. Cette initiative ne peut être qu'appréciée.

La pose d'une clôture, de palissades, d'un abri de jardin, ... ces demandes peuvent sembler anodines mais doivent, dans le cas où La Sambrienne accepte, respecter les normes urbanistiques en vigueur selon la commune dans laquelle vous habitez.

Cependant, tous les aménagements intérieurs et extérieurs ne sont pas autorisés :

- La construction de pergolas, verandas, terrasses, ... sont des travaux que La Sambrienne ne peut accorder car modifient l'aspect architectural de l'habitation, nécessitent l'introduction d'une demande à l'urbanisme et font souvent l'objet de déconstruction.
- Transformer votre grenier en chambre, votre garage en cuisine, ... Ce type d'aménagement ne pourra pas être accepté.
- ...

C'est pour cette raison qu'il est important, en tant que locataire, que vous adressiez votre demande écrite accompagnée de devis et de spécifications techniques directement à La Sambrienne afin d'éviter tout malentendu sur des accords verbaux qui seraient donnés ou mal interprétés.

Vous recevrez une réponse dans les plus brefs délais et notre service « Administration Immobilière » se tient à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Sachez que nos équipes mettent tout en œuvre, dans la mesure du possible afin de trouver des solutions et/ou alternatives qui vous permettent de jouir de votre logement dans les meilleures conditions.

Donc, avant d'entreprendre des travaux et de risquer de perdre de l'argent, n'oubliez pas de nous envoyer vos demandes afin de recevoir un accord, un refus ou une proposition alternative à votre souhait d'aménagement.

PRÉVENTION CONTRE LES RATS

**Les rats nécessitent de l'eau, de la nourriture et une cachette.
La meilleure manière d'éviter les problèmes de rats est de
ne pas laisser traîner poubelles et restes de nourriture et de
veiller à prendre les mesures préventives qui s'imposent pour
éviter que les rats ne s'installent chez vous.**

Rats et maladies

Les rats sont des animaux très peu hygiéniques et représentent un risque réel pour la santé des hommes. Depuis la nuit des temps le rat est associé à la peste, mais il y a bien d'autres maladies graves que les rats peuvent transmettre :

- Salmonellose
- Maladie de Weil (Leptospirose transmise par les rats via leur urine et l'eau contaminée)
- Tuberculose
- Rage
- Ver solitaire
- Typhus
- Trichinose
- E. coli pathogène (bactérie qui provoque des intoxications alimentaires)
- Les rats transportent également des puces, des acariens et des tiques et peuvent provoquer des réactions allergiques importantes
- Fièvre par morsure de rat (assez rare dans nos contrées)

Dégâts causés par les rats

Les rats rongent partout dans la maison pour user leurs dents et mangent dans divers endroits au cours d'une journée. Croiser un rat est souvent une expérience effrayante, beaucoup de personnes

ont développé des phobies face aux rongeurs. Le danger peut être réel quand les rats se sentent menacés.

Risques pour votre maison

Les rats rongent continuellement pour user leurs dents. À l'aide de leurs canines ils coincent un objet et ils sectionnent avec les dents inférieures. L'émail des dents de rats est plus solide que de l'acier ou du cuivre. Grâce à cela rien ne leur résiste : plastique, bois, béton, aluminium ne sont pas une barrière dans leur recherche effrénée de nourriture et d'eau. Les traces de dents que les rats laissent derrière eux sont très typiques : 2 lignes parallèles, légèrement entaillées, approximativement 4 mm d'espacement entre les deux.

Hygiène

Les rats ont besoin d'eau de façon journalière. Le rat noir boit à peu près 15 ml par jour, le rat brun 60 ml. Les rats sont de réels omnivores. Ils mangent plusieurs fois par jour et à différents endroits car ils aiment l'alternance. Ils préfèrent prendre des petites quantités d'aliments variés. Le rat noir mange approximativement 15 gr/jour et le rat brun 30 gr/jour.

Si vous voulez éviter que les rats ne rentrent chez vous, voici quelques consignes de prévention bien utiles :

Nourriture - Conservez la nourriture le plus possible dans des boîtes ou verres hermétiquement fermés. Ne versez pas les restes de nourriture dans les toilettes ou dans l'évier. Le rat brun vit dans les égouts. La nourriture évacuée de la sorte est pour lui une source d'alimentation.

Poubelle - Ne laissez pas traîner vos déchets et jetez-les directement dans les poubelles munies d'un couvercle, les sacs en plastique sont trop faciles à transpercer avec leurs dents.

Animaux domestiques - Débarrassez la nourriture de vos animaux domestiques tous les soirs car cela aussi est une source d'alimentation attractive pour le rat. Conservez la nourriture pour animaux domestiques dans des boîtes fermées et ne la laissez pas simplement par terre dans des sachets ou des caisses en carton. Quand vous nourrissez les oiseaux avec des graines, pensez que cela attire aussi les rats.

Désordre - Une maison et un jardin bien rangé et soigné offrent moins de cachettes aux rats.

Compost - Le tas de compost à l'arrière du jardin avec des épluchures de fruits, de légumes et autres déchets verts est une mine d'or pour les rats, chaleur et nourriture à souhait. Si vous en faites un, soyez vigilants et vérifiez qu'il n'y ait pas de trou.

Comment gérer une canicule ?

Nous avons tous remarqué, que ces dernières années, les périodes de fortes chaleurs se font plus fréquentes, plus longues et même plus chaudes.

Une vague de chaleur est définie officiellement en Belgique par la succession de minimum 5 jours de températures maximales supérieures à 25°C, dont au moins trois sont supérieures à 30°C.

Une journée de canicule est une journée durant laquelle la température a atteint ou est montée au-dessus du seuil des 30°C, une journée d'été est une journée durant laquelle la température maximale a atteint ou dépassé les 25°C.

On peut donc aussi reformuler la définition de vague de chaleur par une période comptant minimum 5 jours d'été successifs, parmi lesquels on retrouve au moins trois jours caniculaires.

Quels sont les risques ?

- Coup de soleil,
- Insolation (excès de chaleur et de rayonnement du soleil sur la tête et la nuque),
- Déshydratation (perte d'eau due à la chaleur insuffisamment compensée),
- Epuisement (absorption insuffisante d'eau et de sel),
- Coup de chaleur (arrêt du système de régulation de la chaleur dans le cerveau).

Rappelons aussi que l'exposition prolongée au soleil (rayonnement UV) peut provoquer le cancer de la peau.

Comment se protéger ?

- Protégez-vous du soleil : restez à l'ombre, portez une casquette ou un chapeau.
- Badigeonnez-vous de crème protectrice.
- Ne faites pas d'effort physique intense pendant les périodes les plus chaudes de la journée.
- Buvez régulièrement. De l'eau ! L'alcool, les boissons sucrées et le café aggravent la déshydratation.
- N'attendez pas d'avoir soif pour vous hydrater.
- Chez vous, gardez les fenêtres, tentures, stores et volets fermés pendant la journée.
- Pratiquez-le night cooling. Aérez la nuit.

Coups de chaleur et déshydratation : quels symptômes et que faire ?

- La déshydratation se manifeste par :
 - des douleurs musculaires
 - de la fatigue
 - un étourdissement.

En cas de coup de chaleur :

- la peau devient chaude et rouge
- la personne présente de violents maux de tête et des nausées, pouvant aller jusqu'à la perte de connaissance.

Attention : l'issue peut être fatale, surtout chez les bébés ! Placez la personne au frais à l'intérieur, aidez-la à prendre une douche et contrôlez sa température. La température corporelle de la victime du coup de chaleur peut parfois s'élever au-delà de 40°C ! Si les symptômes persistent, et même en cas de récupération rapide, consultez sans tarder. Appelez les secours (112) en cas d'altération de conscience.



Êtes-vous bien assuré?

Vous êtes locataire d'un logement à La Sambrienne, quelles sont les assurances que nous vous conseillons de souscrire ?

En cas de sinistre, qu'il s'agisse d'un incendie, un dégât des eaux, ... très souvent, beaucoup de locataires pensent que si, par exemple, leurs meubles sont abîmés suite au sinistre, l'assurance de La Sambrienne va prendre en charge leur remplacement ou leur remboursement. Il est très important de souligner que ce n'est pas le cas ! Et que chaque partie, propriétaire et locataire doit souscrire une assurance incendie propre à chacun :

En tant que propriétaire :

La Sambrienne doit assurer **ses immeubles** contre **les risques d'incendie** et **périls connexes** à titre de propriétaire (dégâts des eaux, risque électrique, tempête, ...)

En tant que locataire : il est fortement conseillé de souscrire une **assurance incendie**. Idéalement, afin de vous couvrir un maximum et éviter une perte financière imprévue, votre contrat d'assurance devrait reprendre les points suivants :

- **Les risques locatifs** : en effet, il peut arriver que votre responsabilité soit engagée dans un sinistre. Ceci permet de couvrir les dégâts qui seraient occasionnés à votre logement si ceux-ci relèvent d'un sinistre que vous auriez provoqué, même accidentellement.
- **Le contenu** : il comporte tout ce que vous pouvez emporter avec vous lorsque vous déménagez, ainsi que tous les aménagements intérieurs que vous réalisez à vos frais dans votre logement (peintures personnelles, papiers peints, parquets, meubles et meubles fixes tels que meubles de cuisine placés par vous, ...). Il est donc important de l'estimer correctement et de signaler les changements importants à votre courtier.

- **Le vol** : en cas d'intrusion ou d'effraction immobilière, la garantie vol permet de vous faire rembourser, moyennant les preuves d'achat, des objets dérobés dans votre logement. Certaines assurances étendent cette garantie aux objets que vous pourriez porter sur vous.

Il peut arriver également que vous, votre enfant, ou votre animal de compagnie soyez responsables de dégâts sur des objets qui ne vous appartiennent pas : Dans ce cas, c'est l'**assurance RC familiale** qui interviendra : ce sera le cas si en jouant au ballon, votre enfant brise la vitre de votre voisin ou si votre chien s'échappe et que pour l'éviter, un automobiliste provoque un accident avec son véhicule, ou encore si vous traversez la rue distraitemment et occasionnez un accident. Votre responsabilité est donc engagée et votre assurance pourra couvrir les frais.

En résumé, en cas de sinistre, un agent de La Sambrienne se présentera à votre domicile afin d'évaluer les dégâts occasionnés dans votre logement et commandera les travaux nécessaires pour une remise en état. Si votre contenu (mobilier et aménagements tels que repris ci-dessus) devait être détérioré, vous préviendriez alors votre assurance qui organisera la gestion de votre dossier, selon la situation, avec notre assureur.



immo ■ ■ ■ ■

je veux louer

la **Sambrienne**.be

En plus des attributions de logements sociaux, La Sambrienne dispose de logements à loyer abordable*

* Des conditions de revenus s'appliquent: vous devez disposer d'un revenu minimum de 29.100€ (pour une personne seule) et 36.400€ (pour plusieurs personnes)

location



LOYER 566€

P&B A

Rue Carena, 5/064
CHARLEROI
2 chambres



LOYER 471,43€

P&B C

Rue des Gardes, 2/023
CHARLEROI
1 chambre



LOYER 653,66€

P&B A

Rue André Renard, 14
MARCINELLE
2 chambres



LOYER 679,03€

P&B A+

Avenue du Centenaire, 123/021
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
2 chambres



LOYER 563,15€

P&B A

Rue Robert Fesler, 79/01
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres



LOYER 602,39€

P&B B

Route de Mons, 16/011
MARCHIENNE-AU-PONT
2 chambres

Vous trouverez plus de photos et tous les logements disponibles sur notre site Internet

www.lasambrienne.be





La Sambrienne actualise son plan d'accès à la propriété

Devenir propriétaire de son logement, s'y stabiliser et constituer un patrimoine, ça peut être un rêve pour bon nombre de familles. Mais sur le marché privé, ce rêve est parfois inaccessible aux familles plus précaires. En plus de ses missions locatives, La Sambrienne peut, là aussi, accompagner les ménages.

Logements occupés

Ainsi, La Sambrienne vient d'actualiser son plan d'accès à la propriété 2020-2025. « 407 logements sont repris dans ce plan. Certains sont inoccupés, d'autres sont occupés », explique Fadel Azzouzi, directeur-gérant. « Pour les logements occupés, l'envoi des courriers individuels aux locataires concernés sera étalé sur plusieurs mois. Nous travaillerons en effet par « vagues » afin de pouvoir garantir un accompagnement social de qualité à tous les ménages ».

En effet, trois choix s'offrent aux familles dont le logement est repris dans le plan d'accès à la propriété :

- Ils souhaitent acheter leur logement : La Sambrienne les accompagnera dans les nombreuses démarches administratives.
- Ils souhaitent changer de logement : La Sambrienne les accompagnera vers une mutation.
- Ils souhaitent rester dans leur logement : aucun souci, leur bail reste valable et ils peuvent continuer à occuper le bien.

« Et pour les familles qui souhaitent acheter leur logement, ça leur reviendra souvent moins cher que de continuer une location », explique Maxime Felon, président du Conseil d'Administration avant d'indiquer : « A titre d'exemple, les ménages candidats à l'achat ne doivent pas s'acquitter de frais de Notaire. De plus, nous renseignons les candidats acquéreurs sur les possibilités qu'offre la Société Wallonne du Crédit Social, qui est accessible même pour les revenus très faibles ».

En plus d'offrir des logements à la location, La Sambrienne favorise aussi l'accès à la propriété à des conditions avantageuses. 407 familles pourraient ainsi devenir propriétaire d'ici à 2025.



Logements inoccupés

Des logements vides sont également mis en vente. Les procédures sont ouvertes à tous mais une priorité est accordée aux locataires et candidats-locataires de La Sambrienne et des autres sociétés de logements.

Choix des logements

Bien entendu, le choix des logements concernés n'a pas été fait au hasard : les logements à vendre ont été sélectionnés sur base d'un inventaire réalisé par les équipes de La Sambrienne parmi l'ensemble du patrimoine de la société.

Il faut d'ailleurs lier ce plan au plan de rénovation, actuellement en cours d'approbation par la SWL, qui vise une rénovation en profondeur pour 2.484 logements sociaux. Ce dernier a d'ailleurs permis d'incorporer 258 logements de la liste initialement prévus à la vente pour les rénover et les relouer.

Au total, la méthode employée a permis de sélectionner 407 logements destinés à la vente, sur base des critères suivants :

- Logements ne faisant pas partie d'un ensemble immobilier complet
- Logements les plus anciens
- Logements ne pouvant bénéficier d'une prochaine rénovation dans les balises financières imposées

Et pour compléter cette offre, plusieurs logements neufs seront aussi proposés à la vente. « *Ce plan doit être lié à notre plan de construction* », explique Fadel Azzouzi. « *Deux projets de construction en cours prévoient à moyen terme des logements neufs destinés à la vente : 40 au 5E ELEMENT à Charleroi et 35 sur Solaire & Eixample 12 à Marcinelle* ».

Comme inscrit dans la Déclaration de politique générale, il est à préciser que le plan d'accès à la propriété n'impactera pas le nombre de logements de La Sambrienne car chaque vente sera compensée par la construction d'un nouveau logement.

Cette vision globale liant ventes, rénovations et construction guidera La Sambrienne pour les 5 prochaines années. « *C'est ici la concrétisation de notre contrat d'objectifs* », constate Maxime Felon. « *Par tous ces moyens, nous tenons à améliorer notre parc... et le bien-être de ceux qui y vivent. L'accompagnement social est d'ailleurs transversal à chacune de ces actions. Qu'il s'agisse de permettre aux locataires de rester dans leur logement avec une saine gestion, ou d'offrir à ceux qui le souhaitent la possibilité de devenir propriétaire, comme ici* ».

Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be



je veux acheter



la **Sambrienne**.be

> Offre

Les offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** par voie postale (enveloppe fermée) affranchie en y indiquant « offre maison » et ce, avant le mardi 7 septembre 2021, à l'adresse suivante :

La Sambrienne scrl
« offre maison »
Rue Trieu Kaisin 70
6061 Montignies-sur-Sambre.

Celles-ci seront ouvertes le 7 septembre 2021 à 13 heures en présence de la Notaire de La Sambrienne et du Directeur Gérant de La Sambrienne.

> Procédure

La procédure de vente prévoit une priorité en cascade pour (1) les locataires de La Sambrienne, ensuite (2) les candidats locataires de La Sambrienne, (3) les locataires d'une autre société de logement de service public (SLSP), (4) les candidats locataires d'une autre SLSP, (5) les pouvoirs locaux et finalement (6) les personnes physiques ou morales de droit privé. À défaut d'offre dans la catégorie (1), priorité est donnée à la catégorie (2) et ainsi de suite.

> Visites

Sur rendez-vous

> Question?

Par mail à
info@lasambrienne.be
Par téléphone au 071/272.000

Charleroi

Rue Latérale 9



PRIX DE VENTE MINIMUM

72.000€

Composition du bien :

Sous-sol :
un hall et 2 locaux

Rez-de-chaussée :
un hall d'entrée, une salle de bain, une cuisine et un séjour avec accès au jardin

1^{er} étage :
un hall de nuit et 3 chambres

2^e étage :
un grenier non aménagé



Retrouvez toutes nos
maisons inoccupées
à vendre sur



www.lasambrienne.be

la **Sambrienne**.be

S W C S

ACCESSPACK

PRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR
L'ACHAT
OU LA CONSTRUCTION
DE VOTRE LOGEMENT

RÉNOPACK

PRÊT À TEMPÉRAMENT À 0 %
POUR RÉALISER VOS TRAVAUX
DE RÉNOVATION
AVEC PRÉFINANCEMENT DES
PRIMES

ENVIE DE DEVENIR PROPRIÉTAIRE
DE VOTRE LOGEMENT SOCIAL ?

CONTACTEZ-NOUS !
078/158.008 - WWW.SWCS.BE

ÉCOPACK

PRÊT À TEMPÉRAMENT À 0 %
POUR RÉALISER VOS TRAVAUX
ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE
AVEC PRÉFINANCEMENT DES
PRIMES



Wallonie



société wallonne du crédit social



PLAN
MARSHALL
4.0

www.wallonie.be



Voici vos représentants au sein du CCLP

En tant que locataire ou propriétaire d'un logement ayant appartenu à une société de logement, vous êtes représenté au sein de La Sambrienne par un CCLP (comité consultatif de locataires et de propriétaires), c'est-à-dire un groupe d'habitants bénévoles.

Ce comité est responsable, entre autres, d'accueillir les nouveaux locataires, d'organiser des activités et des animations de quartier, de donner son avis sur les relations entre société et habitants, sur l'entretien des logements, ou encore de contrôler et approuver les charges locatives.

Bureau et Administrateurs	Fonctions	Téléphone
Michel DALOZE	Président – Administrateur Régie quartier	0471/51.34.39
Serge LOSSIGNOL	Secrétaire – Administrateur Régie de quartier	0471/59.51.28
Michèle ARCURI	Secrétaire-adjoint	0476/21.38.62
Daniel LIONNET	Trésorier	0498/65.45.39
Maryse REMACLE	Administratrice-Référente locative et communication	0475/85.35.91
Claude QUAIRIAUX	Administrateur-Référent technique et communication	0470/20.29.99

Le CCLP à votre service:

Chaque locataire, confronté à un problème d'ordre technique, pour la remise en ordre de son logement à charge du propriétaire, est tenu de s'adresser personnellement auprès du service de La Sambrienne, le 071/27.20.00 en n'oubliant pas de noter le jour où vous avez appelé, et le nom de la personne qui vous a répondu.

Cependant, il entre dans les missions du CCLP d'intervenir auprès de la Société pour des problèmes techniques communautaires (ex: qui touchent plusieurs logements, un quartier ou un immeuble).

Le CCLP ne peut intervenir pour les cas individuels que si la demande dépasse une période raisonnable de +/- 15 jours ouvrables.

Une autre mission du CCLP est de vous soutenir si vous souhaitez organiser une activité ou une action dans votre quartier.

N'hésitez pas nous contacter, nous sommes ouverts à toutes propositions.



Les permanences locales du CCLP

Afin de garder un contact de terrain avec les locataires, le CCLP est organisé en « **7 antennes locales** », si vous souhaitez une aide, une information ou faire part de vos doléances et suggestions, vous pouvez vous adresser soit à un membre du bureau ou à un représentant local.

Antenne de Charleroi

Rue Chausteur 28/4 – 6042 Lodelinsart
Contacter actuellement le 0471/59.51.28
ou 0475/85.35.91
Permanences sur rendez-vous.

Antenne de Dampremy

Rue des Biéaux 2/001 6020 Dampremy
STEVENS Claudine
0471/593756
cclp.sc.6020@gmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Marchienne-au-Pont

Avenue de l'Europe 14/15
6032 Marchienne-Au-Pont
BUELENS Sébastien
0476/2115 40
cclp.sebastien@hotmail.com
Permanences les deuxième et quatrième mardi du mois de 10h à 11h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Couillet et Gerpinnes

Rue des Sarts 42 – 6010 Couillet
QUAIRIAUX Claude
0470/202999
claude.cclp.6280@hotmail.com
Permanences le premier lundi du mois de 14h30 à 17h00, le troisième jeudi du mois de 10h30 à 12h30 et sur rendez-vous.

Antenne de Marcinelle

Avenue du Chili 14 – 6001 Marcinelle
VANVOLXEM Alain
0494/685192
cclp6001alain@hotmail.com
BIANCUCCI Mario
0495/778126
mariobiancucci@live.be
Permanences le quatrième vendredi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.

Antenne de Montignies-sur-Sambre

Rue Edmond Yernaux, 2/005
6061 Montignies-Sur-Sambre
DE PAUW José
0476/780040
cclpjose6061@gmail.com
ARCURI Michel
0476/213862
cclp6061michel@gmail.com
Permanences les deuxième et quatrième jeudi du mois de 16h30 à 18h00 et sur rendez-vous.





CPAS
CHARLEROI
ACTION
COLLECTIVE

j'anime
mon quartier

La cité Hubinon s'anime cet été avec la présence de l'Espace citoyen dans votre quartier

L'ancien Agora Space va se voir aménagé d'un bureau mobile qui permettra à l'équipe de l'Espace citoyen de Gosselies d'organiser des

activités d'extérieur, sous tonnelles.

Le programme est en cours de préparation mais certaines dates peuvent déjà vous être annoncées et vous pouvez dès maintenant vous inscrire : au 071/250 400.

Les places sont bien entendu limitées et les inscriptions sont obligatoires, en raison des mesures Covid.

Activités	Dates	Nombre de participants
Jeu de Piste	Kit accessible dès le 1 ^{er} juillet, à venir chercher à l'Espace citoyen	A faire en famille, entre amis, ...
Balades découverte de Gosselies	Dimanche 04/07 Mercredi 04/08 Samedi 21/08	25
Balade contée avec pique-nique au jardin des casseroles	Mercredi 13/07	Familles avec enfants : 25
Stage « Comme avant » réalisation de produits écologiques maison et accessoires 0 déchets	Sem du 05 au 09/07	Ado / adultes : 10
123 Soleil	16-17/07 et 23-24/07	50 personnes/jour
Stage Land'Art	Sem du 02 au 06/08	Ado et adulte : 10
Stage « Le cirque sous forme de mobiles »	Sem du 23 au 27/08	Enfants moins de 10 ans : 6

SE FAIRE VACCINER ? COMMENT FAIRE ?

L'Espace citoyen est là pour vous accompagner dans vos démarches administratives !

Espace Citoyen de Gosselies

INFOS

T : 071/25.04.00 - 0471/33.98.96

D'autres activités pourraient s'ajouter...

Vous voulez en savoir plus, likez la page Facebook de l'Espace citoyen de Gosselies !

1,2,3 SOLEIL!

AU PARC COMMUNAL DE-GOSSELIES
RUE DU SPINOIS

Pour jouer, créer et rêver,...

Rendez-vous les
16 et 17 juillet de 14 à 18h
23 et 24 juillet de 14 à 18h

TOUTES LES ACTIVITÉS SONT GRATUITES
pas de restauration sur place, prévoir pique-nique
Programme complet sur WWW.CHARLEROI.BE/ATL

INFOS : COORDINATION ATL 071/86.67.07 OU 08

ESPACE CITOYEN DE GOSSELIES

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE CHARLEROI

Envie de découvrir Gosselies et son patrimoine?
Rejoignez-vous !

de 9h00 à 14h00
les jeudi 10/06,
dimanche 20/06,
dimanche 04/07,
mardi 13/07,
mercredi 04/08,
samedi 21/08 et
dimanche 12/09

Balade dans Gosselies

Prévoir son pique-nique et des chaussures adaptées

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - 071 250 400
6 rue Marcel Creusiaux - 6041 Gosselies

Du nouveau à la Cité Parc



Charleroi Nature, la Ville de Charleroi et la Régie des Quartiers ont planté une quarantaine d'arbres dans la Cité Parc. Il s'agit du lancement d'un vaste projet de développement de la nature.

44 arbres plantés

Chênes, sorbiers des oiseleurs, aulnes, charmes, poiriers, voici une petite liste non-exhaustive des nouveaux locataires de la Cité Parc. En collaboration avec la Ville de Charleroi et l'ASBL Chana et la Régie des Quartiers, ils viennent d'être plantés aux pieds des résidences composant le quartier.

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie de la Cité Parc. Le souhait est de consolider le réseau écologique de Charleroi, de préserver et de renforcer la biodiversité locale, en ajoutant des implantations d'espaces de nature de proximité.

Dans ce quartier où se situent un millier de logements, Maxime Felon, le président de La Sambrienne explique : « *Les espaces verts sont tout aussi importants que la qualité même du logement. Avoir devant chez soi un espace détente et un grand jardin qui profite d'une belle biodiversité n'est pas négligeable. Nous souhaitons, en accord avec la Ville, dédensifier et ramener de la vie dans nos quartiers* ».

La politique de La Sambrienne est de redynamiser les quartiers. « *Il n'est*

plus question d'avoir une politique uniquement centrée sur le centre-ville. Nous souhaitons que les quartiers soient des vrais lieux de vie, animés et actifs. Et pour ça, la Cité Parc est un exemple. On y trouve des structures associatives, des représentants des locataires... et maintenant des abords plus verts ». Main dans la main avec Charleroi Nature, la Régie des Quartiers de Charleroi et l'équipe Nature en Ville du cabinet du bourgmestre, chacun contribue et travaille afin d'embellir les espaces publics.

Sans la situation sanitaire actuelle, cette plantation aurait dû se faire sous forme d'un atelier participatif avec les habitants du quartier. Cette volonté participative trouvera sa concrétisation dans les projets à venir et dès que les normes sanitaires nous autoriseront à le faire.

Ce projet de réaménagement est donc l'exemple parfait de ce que souhaitent faire La Sambrienne et la Ville de Charleroi à long terme : amener de la biodiversité et de la verdure dans les quartiers pour en faire des véritables lieux de vies agréables.

Nos partenaires dans ce projet :



La Régie des Quartiers inaugure ses locaux de Marcinelle



La Régie des Quartiers de Charleroi a inauguré ses nouveaux locaux, avenue du Chili à Marcinelle. Mis à disposition par La Sambrienne, il s'agit des anciens locaux de la direction technique de la société de logement.

« Fin 2020, on organisait le déménagement de nos équipes pour passer de 4 sites d'exploitation à 3. Les services administratifs étaient rassemblés au centre de Charleroi et la direction technique allait s'installer à Montignies-sur-Sambre, pour plus d'efficacité », explique Maxime Felon, président du CA de La Sambrienne. « Et je l'avais promis : les locaux libérés par les services techniques à Marcinelle allaient être mis à disposition d'un service qui bénéficie au quartier et travaille avec ses habitants. C'est maintenant chose faite ! »

Renforcer notre présence sur ce site plein de potentiel

En présence de ses 3 membres fondateurs : Ville de Charleroi, CPAS de Charleroi et La Sambrienne, la Régie des Quartiers a inauguré virtuellement

ses nouveaux locaux. « A Marcinelle, on rassemble maintenant deux services : d'une part le Service d'Activités Citoyennes (SAC) de Marcinelle, de l'autre, la coordination de la Régie des Quartiers », explique Sylvie Lambinon, directrice de l'ASBL « Nous pourrions donc renforcer notre présence sur ce site plein de potentiel ».

« La Régie joue un rôle important de cohésion et d'émulation sociale dans la vie des 7 quartiers qu'elle occupe », précise Julie Patte échevine des quartiers. « Voir cet outil s'enraciner dans la Cité parc fait sens. Cela permettra aux habitants d'avoir un point de repère et un lieu de formation à deux pas de chez eux. Pour rendre la régie encore plus efficace, nous avons entamé des travaux de reconfiguration de ce travail de terrain. Les contours vous seront présentés très prochainement. En attendant ces autres bonnes nouvelles pour l'ensemble des sacs, je me réjouis de ce premier pas vers une Régie encore plus proche du citoyen et de ses besoins ».

Une présence sociale importante que La Sambrienne soutient

Une présence sociale importante que La Sambrienne soutient de différentes manières : « En tant que membres fondateurs, d'abord, mais aussi par la mise à disposition de locaux. Pour les SAC d'abord mais aussi pour les chantiers formatifs où on confie aux stagiaires des logements en rénovation et l'entretien des espaces verts des sites où est implantée la Régie. On peut ainsi faire travailler les stagiaires en conditions réelles, et au bénéfice de nos habitants ».

De son côté, Philippe Van Cauwenberghe, président du CPAS de Charleroi se félicite de la collaboration entre ses services et la Régie des Quartiers : « La Régie est capitale pour l'ancrage local, dans les quartiers. Je suis un farouche partisan de la décentralisation de services aux habitants dans leur quartier de vie. C'est le cas pour nos antennes qui vont être rénovées et agrandies dans leur quartier à disposition immédiate des habitants. C'est pourquoi je me réjouis de la collaboration de la régie avec nos 4 espaces citoyens véritables moteurs de développement locaux pour une population qui éprouve des difficultés à se déplacer ».

CONTACT

Régie des Quartiers de Charleroi
Avenue du Chili, 18 – 6001 Marcinelle

071/70.28.30

Une gestion différenciée démarre à la Cité Parc

Avant de passer à la dernière étape du projet global de réaménagement piloté par la Ville de Charleroi, une gestion différenciée des espaces verts va d'abord être mise en place à la Cité Parc pour réduire les coûts et les efforts d'entretien, tout en améliorant la biodiversité.

73.578 m²
Tonte des pelouses

62.447 m²
Fauchage

273 m
Taille des arbustes

766 m
Taille des haies

Dans la perspective d'une valorisation paysagère, écologique et sociale des espaces extérieurs publics de la Cité Parc, la biodiversité et les espaces verts seront renforcés sur trois paysages différents sur le site : les espaces habités, le cœur paysager et les vergers participatifs.

Ce projet, déjà entamé avec la création de vergers participatifs se poursuit avec la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, en partenariat avec l'Atelier 85. Cela implique par exemple des tontes moins fréquentes sur certaines zones. Ce qui permettra alors de réduire les coûts et les efforts d'entretien.

Mais ce projet a également un intérêt pour les habitants du quartier et leur confort. En effet, un des avantages d'une gestion différenciée est la restauration des milieux ombragés qui permettront un refroidissement de l'atmosphère ambiante. En période de fortes chaleurs, il fera ainsi plus respirable. La capacité de rétention des eaux pluviales sur le site sera

renforcée : les risques d'inondations en cas de fortes pluies seront encore moindres.

La restauration d'une végétation, notamment arborée, où une cinquantaine d'arbres ont été récemment plantés, constitue un enjeu majeur pour le site.

Ainsi, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec La Sambrienne, la Ville de Charleroi et l'ASBL Charleroi Nature. Suite à cela, et dans le cadre du marché public actuellement en cours pour La Sambrienne avec l'Atelier 85, un projet pilote de tontes différenciées a démarré à la Cité Parc. Il permettra donc de développer la nature en ville mais également de réduire à terme les charges locatives. L'apparition de champs fleuris diminuera l'utilisation des pesticides et favorisera la biodiversité.

La Sambrienne remercie ses partenaires de ce projet et effectuera avec l'Atelier 85, la préparation des terrains concernés et un semencement dans le courant du mois d'avril.



FLEURUS

FONTAINE-L'ÉVÊQUE

GERPINNES

MONTIGNY-LE-TILLEUL

COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)



FLEURUS



FONTAINE-
L'ÉVÊQUE



GERPINNES



MONTIGNY-
LE-TILLEUL



CHARLEROI

	FLEURUS	FONTAINE- L'ÉVÊQUE	GERPINNES	MONTIGNY- LE-TILLEUL	CHARLEROI
LUNDI	FLEURUS 1 WANFERCÉE- BAULET LAMBUSART				DAMPREMY LODELINSART MARCHIENNE- AU-PONT
MARDI	FLEURUS 2 FLEURUS HEPPIGNIES		ACOZ, JONCRET GERPINNES GOUGNIES LAUSPRELLE LOVERVAL VILLERS-POTERIE HYMÉE, FROMÉE		CHARLEROI GOUTROUX MONCEAU-SUR- SAMBRE
MERCREDI		FONTAINE-L'ÉVÊQUE FORCHIES-LA- MARCHE LEERNES		LANDELIES MONTIGNY-LE- TILLEUL	JUMET ROUX MONT-SUR- MARCHIENNE
JEUDI					COUILLET MARCINELLE RANSART
VENDREDI	FLEURUS 3 SAINT-AMAND BRYE, WAGNELÉE WANGENIES FLEURUS-CENTRE VIEUX CAMPINAIRE				CHARLEROI GILLY GOSELIES MARCHIENNE- DOCHERIE MONTIGNIES- SUR-SAMBRE

**REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET
DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ**

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
FÊTE NATIONALE	Mercredi 21 juillet 2021	Samedi 24 juillet 2021

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur **www.tibi.be**

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
FLEURUS 1	26	12-26	23	9-23	20	6-20
FLEURUS 2	27	13-27	24	10-24	21	7-21
FLEURUS 3	2-30	2-16-30	27	13-27	24	10-24
FONTAINE-L'ÉVÊQUE	24	7-24	18	4-18	15	1-15-29
GERPINNES	20	6-20	17	3-17-31	14	14-28
MONTIGNY-LE-TILLEUL	7	7-24	4	4-18	1-29	1-15-29

Dates en rouge : collecte le samedi pour cause de jour férié.

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE – CHARLEROI



	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
CHARLEROI	9 - 23	9 - 23	6 - 20	6 - 20	3 - 17	3 - 17
COUILLET	15	1-15-29	12	12 - 26	9	9 - 23
DAMPREMY	19	5 - 19	16	2-16-30	13	13 - 27
DOCHERIE	16	2-16-30	13	13 - 27	10	10 - 24
GILLY	9	9 - 23	6	6 - 20	3	3 - 17
GOSSELIES	16	2-16-30	13	13 - 27	10	10 - 24
GOUTROUX	6	6 - 20	3 - 31	3-17-31	28	14 - 28
JUMET	28	14 - 28	25	11 - 25	22	8 - 22
LODELINSART	26	12 - 26	23	9 - 23	20	6 - 20
MARCHIENNE-AU-PONT	5	5 - 19	2 - 30	2-16-30	27	13 - 27
MARCINELLE	22	8 - 22	19	5 - 19	16	2-16-30
MONCEAU-SUR-SAMBRE	6	6 - 20	3 - 31	3-17-31	28	14 - 28
MONT-SUR-MARCHIENNE	14	14 - 28	11	11 - 25	8	8 - 22
MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	2 - 30	2-16-30	27	13 - 27	24	10 - 24
RANSART	8	8 - 22	5	5 - 19	2 - 30	2-16-30
ROUX	24	7 - 24	18	4 - 18	15	1-15-29

Dates en rouge : collecte le samedi pour cause de jour férié.



ADRESSES DES RECYPARCS

- **Anderlues** → Rue du Terril
- **Chapelle-lez-Herlaimont** → Allée de la Valériane
- **Charleroi I (Couillet 1)** → Rue de Marcinelle
- **Charleroi II (Ransart)** → Rue des Rases
- **Charleroi III (Couillet 2)** → Route de Châtelet
- **Courcelles** → Rue de Binche
- **FAC (Farciennes - Aiseau-Presles - Châtelet)** → Rue Odon Godart
- **Fleurus** → Rue de Mellet
- **Fontaine-l'Évêque** → Rue du Pétria
- **Gerpennes (Joncret)** → Rue J.-J. Piret
- **Ham-sur-Heure/Nalinnes** → Chemin de Hameau
- **Les Bons Villers (Frasnes-lez-Gosselies)** → Rue du Cadeau
- **Montigny-le-Tilleul (Landelies)** → Chemin de la Falgeotte
- **Pont-à-Celles (Luttre)** → Gare de Luttre

HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.

Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés (01/01, 01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

MESURES COVID-19 pour les Recyparcs

- Le port du masque ou de la visière est obligatoire pour les usagers.
- Seuls les déchets habituellement acceptés dans le recyparc sont acceptés SAUF l'amiante (asbeste-ciment).
- Limite : 1m³ max. par jour.
- Un contrôle des déchets présents dans le véhicule a lieu avant l'entrée dans le recyparc. Si des déchets sont non-

conformes, il sera interdit d'entrer dans le recyparc.

- Entrée autorisée sur présentation et scan de la carte d'identité.
- Le respect strict de la distanciation sociale est exigé entre les usagers ainsi qu'entre les usagers et les préposés (1,5 mètre min. entre chaque personne).
- Il faut attendre le signal du préposé avant de pouvoir entrer dans le recyparc.

- 1 seul véhicule à la fois est autorisé devant chaque conteneur.
- 2 personnes maximum, âgées de minimum 16 ans, sont autorisées à sortir d'un véhicule.
- Le temps de présence dans le recyparc est strictement limité au déchargement des déchets.
- Veuillez à apporter vos propres outils pour le déchargement (pelle, brosse, ramassette,...)
- Le respect, la patience, la politesse et la courtoisie sont de rigueur.



NOS BUREAUX
SERONT FERMÉS LE:
Mercredi 21/07/21

UN SITE INTERNET

www.lasambrienne.be

Disponible 24h/24 – 7j/7

UN NUMÉRO UNIQUE

071/272.000

- Pour toutes demandes d'interventions techniques en dépannage et en urgence

Service dépannages et urgences

- > Du lundi au jeudi:
de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
- > Le vendredi: de 8h30 à 11h30

- Pour toutes demandes relatives à votre loyer, votre situation financière, votre dossier de candidature, une demande de transfert

Service Locatif et Social

- > Du lundi au vendredi:
de 8h30 à 11h30

POUR NOUS ÉCRIRE

- Tous les courriers doivent être adressés au siège social,
rue Trieu Kaisin, 70
6061 Montignies-sur-Sambre

- EMAIL:
info@lasambrienne.be

POUR NOUS RENCONTRER

Boulevard Jacques Bertrand, 48
à 6000 Charleroi

- > Du lundi au jeudi: de 8h30 à 11h30



L'accueil en
nos bureaux
se fera uniquement
sur rendez-vous avec
priorité aux personnes
en urgence sociale,
de +65 ans
ou présentant un
handicap